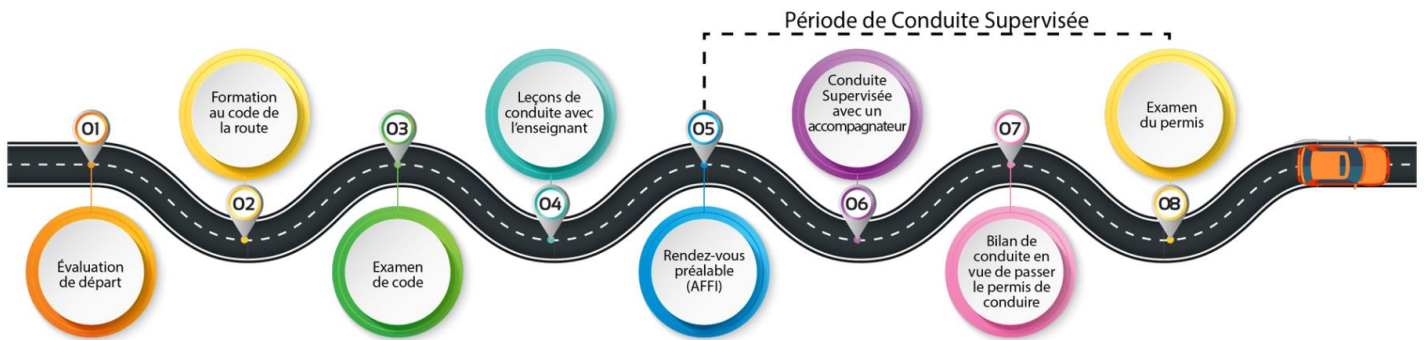


CONDUITE SUPERVISEE



- Cette formation s'adresse aux plus de 18 ans.
- Vous pouvez vous y inscrire dès le début de votre formation
- ou après un échec au permis de conduire, cela vous permet de maintenir vos acquis en attendant un autre examen

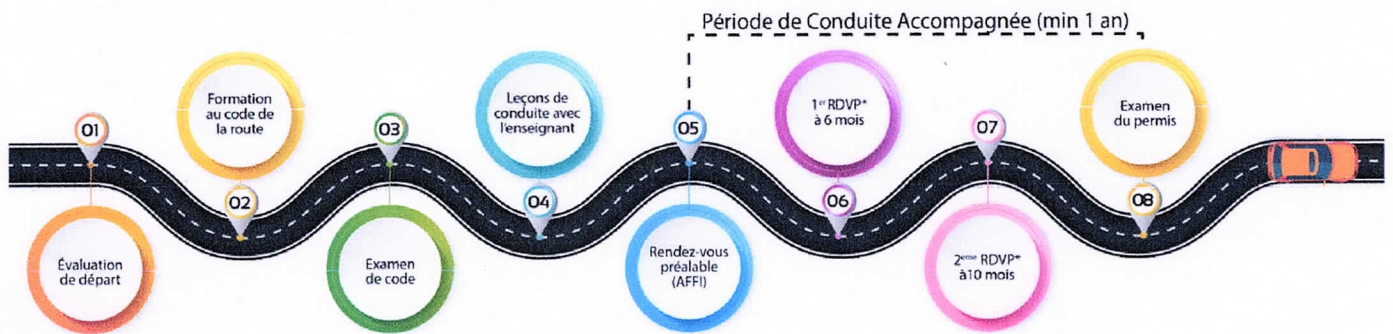
Le principe est le même que la conduite accompagnée c'est-à-dire qu'elle se déroule en 2 étapes :

- La formation à l'auto-école : [stage de code](#) ou [code traditionnel](#), conduite, rendez-vous préalable avec l'accompagnateur
- La conduite avec un accompagnateur

Un seul rendez-vous pédagogique est nécessaire en vu de l'examen du permis de conduire.

ATTENTION : La conduite supervisée ne vous permet pas de réduire la période probatoire, ni d'obtenir un meilleur tarif jeune conducteur auprès de votre assureur.

CONDUITE ACCOMPAGNEE



Les avantages :

- Acquisition d'une plus grande expérience et de réduction des risques liés à la conduite
- Meilleur taux de réussite à l'examen du permis de conduire
- Période probatoire réduite (2 ans au lieu de 3 ans)
- Meilleur tarif des assurances voiture pour les jeunes conducteurs

Le déroulement de la formation chez EOLE FORMATIONS

1. L'évaluation de départ

Elle est obligatoire. Elle permet de connaître le nombre d'heures de conduite approximatif nécessaire à l'obtention du permis.

En fonction de cette évaluation, un devis vous sera réalisé.

2. L'obtention du code de la route

Si vous n'avez pas déjà votre code de la route, vous pourrez le passer en **formule traditionnelle** ou en **stage 3 jours**.

3. La formation à la conduite à l'auto-école

Si vous n'avez pas planifié vos leçons de conduite lors de votre inscription, ne tardez pas à le faire dès l'obtention de votre code. Cela nous permettra d'organiser au mieux votre formation pour une meilleure progression et un meilleur suivi.

4. La conduite avec l'accompagnateur

Pendant la période de conduite accompagnée, il faudra prévoir 2 RENDEZ-VOUS PEDAGOGIQUES.

- Chaque rendez-vous pédagogique est composé d'1h de pratique (en voiture) + 2h théorique (en salle).
- La présence d'un accompagnateur est obligatoire.
- 1^{er} RVP : entre 4 et 6 mois après le départ en conduite accompagnée
- 2^{ème} RVP : après 1 an / 3000km